

INITIATIVE MINISTÉRIELLE SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER Offre de formation accréditée en ligne

Contexte : Actuellement en déploiement au sein des GMF sur le territoire québécois, l'Initiative ministérielle sur la maladie Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs vise le rehaussement de l'accessibilité aux services de première ligne avec le soutien des cliniques spécialisées. L'acquisition des meilleures pratiques cliniques et organisationnelles est une des conditions reconnues pour la réussite de l'implantation.

Mandaté par le Ministère de la santé et des services sociaux pour soutenir le déploiement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) du territoire du Réseau universitaire intégré de santé (RUIS) de l'Université de Montréal, le département de gériatrie du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en collaboration avec le RUIS de l'Université de Montréal, propose une offre de formation accréditée en ligne.

Groupes cibles : Médecins, pharmaciens, infirmières et tout autre professionnel de 1^{ère} ligne

Contenu : La formation est d'une durée totale de 3,25 heures : 3 capsules de 60 à 75 minutes:

- **Capsule 1 : Le repérage et la prise en charge des troubles neurocognitifs et de la maladie d'Alzheimer au cabinet** (D^r Juan Manuel Villalpando, gériatre) – 60 minutes

Objectifs :

1. Évaluer de façon structurée les plaintes cognitives en cabinet
2. Comprendre les indications et les limites des bio-marqueurs dans l'évaluation des plaintes cognitives afin de les demander de façon pertinente
3. Prescrire les traitements disponibles pour les troubles neurocognitifs, en connaître les effets attendus et indésirables

- **Capsule 2. Les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) et les grands principes d'intervention** (D^{re} Marie-Andrée Bruneau, gérontopsychiatre) – 75 minutes

Objectifs :

1. Évaluer de façon systématique les SCPD incluant l'évaluation médicale.
2. Utiliser les outils appropriés dans l'évaluation des SCPD.
3. Connaître diverses stratégies d'intervention non-pharmacologiques.
4. Utiliser de façon judicieuse et selon les normes de pratique la pharmacologie pour les SCPD.
5. Connaître les indications, contre-indications effets secondaires, risques associés et modalités d'emploi des différentes molécules pour traiter les SCPD.

- **Capsule 3. L'évaluation de l'aptitude chez la personne âgée présentant des troubles neurocognitifs** (D^{re} Doris Clerc, gérontopsychiatre) – 60 minutes

Objectifs :

1. Expliquer le cadre légal et les fondements éthiques de l'évaluation de l'aptitude.
2. Décrire les principales étapes de l'évaluation de l'aptitude en vue de l'ouverture d'un régime de protection ou de l'homologation d'un mandat.
3. Décrire le processus d'ouverture du régime de protection et d'homologation du mandat.
4. Préciser les concepts de liberté et d'autonomie décisionnelle chez la personne devenue inapte.

- Les capsules sont accessibles sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) du RUIS de l'Université de Montréal : <http://ena.ruis.umontreal.ca/>. Vous devez créer un compte en utilisant le même courriel qui servira à transmettre votre attestation de formation.
- Dans la liste des formations, les capsules se retrouvent dans le répertoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Pour s'inscrire à chaque capsule, il faut fournir la clef d'inscription suivante : **Alzheimer2020 (avec un A majuscule et sans espace)**.
N.B. Le visionnement des capsules est sans frais si vous ne désirez pas de crédits de formation.

Crédits de formation

Ces formations sont accréditées par : la Direction du Développement Professionnel Continu (DPC) de la Faculté de médecine de l'UdeM et donnent droit à Capsule 1 : 60 min, Capsule 2 : 75 min, Capsule 3 : 60 min (Catégorie 1 / Mainpro+ /Section 1); l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec: 3,5 HFC; et l'Ordre des pharmaciens du Québec: 3,25 UFC.

Pour obtenir les crédits, vous devez obligatoirement :

- 1) visionner les 3 capsules;
- 2) compléter les 3 formulaires d'évaluation;
- 3) payer les frais de 15 \$ en une seule fois pour les 3 capsules (payable uniquement par carte de crédit ou Paypal).

Vous aurez jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour compléter ces démarches. Au-delà de cette période, vous devrez repayer les frais pour demander les crédits non encore obtenus. Une attestation vous sera envoyée par courriel au début de l'année suivant l'année en cours. Tous les détails concernant l'accréditation sont fournis sur le site de l'ENA.

Pour toute question ou demande d'information supplémentaire, vous êtes invités à contacter :

Mme Christine Fournier, Inf. B Sc., DAP

Chargée de projet, territoire du RUIS de l'Université de Montréal

Initiative ministérielle sur la maladie Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs

Tél. : 514 340-2800, poste 2303

Courriel : christine.fournier.iugm@ssss.gouv.qc.ca